

## Notre accompagnement OTI





## Notre accompagnement OTI

PKF Arsilon est accrédité par le <u>COFRAC</u> (Comité Français d'Accréditation) comme OTI (Organismes Tiers Indépendant) pour la vérification des déclarations de performance extra financières. \*

En tant qu'OTI, nos programmes de vérification sont guidés par les exigences de la loi et de la norme NF EN ISO/IEC 17020. Nous avons mis en place des dispositifs afin de maintenir notre impartialité et notre indépendance dans la réalisation de ces activités de vérification et de garantir la confidentialité des informations. Vous retrouverez nos engagements en termes d'impartialité dans notre rapport de transparence.

## Nos engagements en tant qu'OTI

- Vérifier la conformité et la sincérité des informations présentées dans les déclarations, en s'assurant qu'elles reflètent de manière fidèle les performances extra-financières de l'entité concernée
- Évaluer la transparence et la clarté des déclarations, garantissant une communication accessible et compréhensible pour les parties prenantes
- Examiner la pertinence des indicateurs utilisés dans les déclarations, en s'assurant qu'ils témoignent des aspects extra-financiers essentiels de l'activité de l'organisation
- Évaluer la robustesse de la méthodologie utilisée pour collecter les données nécessaires à l'établissement des déclarations, garantissant des processus fiables et rigoureux

## PKF vous accompagne

 PKF Arsilon a développé son programme de validation/vérification en tenant compte de son expérience en tant qu'OTI et de l'avis technique de la CNCC (Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes): <u>lien avis technique CNCC.</u>

\*Accréditation Cofrac Inspection, n°3-2256, portée disponible sur <u>www.cofrac.fr</u>

